

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°008-2018/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2017-020/PRES DU 29 DECEMBRE 2017 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION D'UN ACCORD DE PRET
N°2000002116 ET D'UN ACCORD DE DON N°2000002115
CONCLUS LES 16 ET 18 DECEMBRE 2017 ENTRE LE BURKINA
FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT
AGRICOLE (FIDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
D'APPUI A LA PROMOTION DES FILIERES AGRICOLES (PAPFA)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 27 avril 2018
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-020/PRES du 29 décembre 2017 portant autorisation de ratification d'un Accord de prêt n°2000002116 et d'un Accord de don n°2000002115 conclus les 16 et 18 décembre 2017 entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour le financement du Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 27 avril 2018

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Quatrième Vice-président


Salifo TIEMTORE



Le Secrétaire de séance


Moussa ZERBO